URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les règles du Contrat à Durée Déterminée

Objectifs pédagogiques

Le contrat de travail à durée déterminée est un contrat d'exception qui doit être utilisé selon des règles strictes. A défaut, l'association prend le risque d'une requalification en CDI et d'importantes sanctions financières. Il est donc important de bien maîtriser la réglementation relative à ce type de contrats.

Bien connaître la réglementation des contrats de travail à durée déterminée pour les utiliser au mieux et en toute légalité, en fonction des besoins de l'association.

Programme

La réglementation du Contrat à Durée Déterminée

Les cas de recours aux contrats à durée déterminée : des cas strictement limités par la loi

Les CDD multi remplacements après la loi du 21 décembre 2022

Le régime juridique des contrats à durée déterminée
- La forme du contrat et les clauses obligatoires,
- Le calcul de la période d'essai,
- Définir le terme du contrat,
- Peut-on faire des avenants au CDD ?

La fin du contrat à durée déterminée
- Que se passe-t-il au terme du CDD ?
- Dans quels cas peut-on rompre de façon anticipée un CDD ?

La succession de contrats à durée déterminée
- Distinguer renouvellement et succession de contrats
- Dans quels cas faut-il respecter un délai de carence ?

Le statut du salarié en contrat à durée déterminée

URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Public concerné et prérequis pédagogiques

Cette formation s'adresse à tout professionnel avec une mission Ressources Humaines

Cette formation ne nécessite pas de prérequis

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

7h de classes virtuelles

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)
Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions
Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Formation à distance qui demande un ordinateur avec connexion internet, caméra et micro

Modalités d'évaluation des acquis

Évaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action

RAPPEL
Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances

- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

- Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

- Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).